

Le texte intitulé "Les faits à propos du Projet Miller"¹ et distribué à la population de Grenville-sur-la-Rouge (GSLR) récemment par *Canada Carbon* (CC) brosse un beau tableau de la situation...trop beau. Voici trois aspects sur lesquels ce texte ne dit pas tout :

L'eau : CC affirme que « *l'assèchement de la carrière n'aura aucun impact sur la quantité ou la qualité de tout puits d'eau dans la municipalité de GSLR, y compris les puits voisins.* »² Or, on lit ceci dans l'étude de *BluMetric* de 2017, commandée par CC elle-même: "Signalons que l'interception de l'eau de surface et le dénoyage de la future mine (fosses de graphite et/ou carrière de marbre) auront un impact sur les niveaux d'eau et l'écoulement dans toutes les directions." ³ Puis, encore ceci, plus loin: "*De même, une contamination de l'eau souterraine au droit d'une des infrastructures existantes ou projetées (parc à résidus, usine, réservoirs à carburant, etc.) pourrait [...] affecter la qualité de l'eau souterraine exploitée par certains utilisateurs [...]. Certaines de ces infrastructures, tel le parc à résidus, pourraient avoir un impact de longue durée.*" ⁴ De son côté, la firme LNA Hydrogéologie signale : "*Advenant que Canada Carbon ou une autre compagnie minière désire ouvrir une mine dans le bassin versant de puits municipaux [...], une étude d'impact plus approfondie serait nécessaire, car il y aurait un risque réel au niveau de la pérennité de la ressource en eau souterraine.*" ⁵ (nous soulignons). L'aquifère risque donc de manquer d'eau. Voilà ce que *Canada Carbon* considère comme une absence « *de rapport ou de notes signées par des professionnels indiquant des risques importants de conséquences négatives.* » ⁶

Le bruit : le représentant de CC, S. Lauzier, l'un des 3 conférenciers de la rencontre d'information publique tenue à GSLR le 28.10.2017, annonçait alors qu'il y aurait seulement "4 dynamitages par année" pour une extraction de 4,200 tonnes/jour. Étonnamment, à la mine de graphite à ciel ouvert qui est en activité présentement à St-Aimé-du-Lac-des-Îles (au sud de Mont-Laurier), il y a 2 dynamitages par jour⁷ pour 1140 tonnes de pierre extraite par jour ! ⁸ Par ailleurs, CC prévoit qu'en installant un écran sonore de "5" mètres ou de "15" mètres, elle atténuerait suffisamment le bruit.⁹ Or, de telles mesures existent à la mine de graphite de St-Aimé-du-Lac-des-Iles, et cela n'empêche pas d'entendre le bruit de dynamitage aussi loin qu'à 3 ou 4 km (nous y sommes allés à l'été 2017 et en avons été témoins) et celui, quasi permanent, de la foreuse dans tout le village situé à 1km de la mine. Précisons ici que l'étude acoustique de CC est basée sur une simple modélisation informatique, dans laquelle certaines erreurs se sont glissées ¹⁰... Y aurait-il d'autres "erreurs" ? Enfin, les niveaux de bruit anticipés par l'étude de CC sont tout près de la limite permise par la réglementation ¹¹; précisons surtout que la plupart des mesures de bruit sont faites selon le 'niveau de bruit équivalent' (Leq)¹², c'est-à-dire un niveau sonore moyen sur une certaine période de temps, ce qui signifie que les niveaux sonores peuvent être plus élevés par périodes mais que leur mesure serait abaissée par les périodes où ils seraient plus bas.

Les dimensions du projet : CC indique que "Notre projet est très petit", avec des "fosses" de 0.12 km ca." Or, ce qui importe davantage, c'est la dimension du projet de mine actuel dans son ensemble, soit 100 hectares¹³ -ou 1 km carré- (tel qu'indiqué dans le rapport de *TetraTech.*), soit le territoire occupé par les installations, les fosses et les rebuts. Et ce, sans compter l'extension de 630 pieds vers le nord d'une zone de minerai de marbre annoncée en sept. 2017¹⁴, un secteur encore plus proche du Camp Amy Molson. De plus, CC prévoit adopter une « rolling resource approach » durant l'exploitation et, conséquemment, continuerait d'explorer pendant les étapes de classification des ressources et de production. ¹⁵ Enfin, sur le site de *Sedar*, Canada Carbon annonce aussi qu'elle a possiblement identifié, dans le bloc ouest de ses 'claims', une réserve de marbre longue de plus de 12 km ouverte dans deux directions (notre traduction).¹⁶ Cela montre bien que la minière a des ambitions bien plus grandes que celles du site Miller.

¹ https://www.canadacarbon.com/docs/Resolution_FR.pdf

² Ibid, p. 3

³ https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-Hydrogeologie-Rapport-Final_Site%20Miller_20170220_Preliminary.pdf p.11

⁴ Ibid. p. 12

⁵ https://www.canadacarbon.com/docs/Independent_Hydrogeological_Report_Grenville.pdf p. 12

⁶ https://www.canadacarbon.com/docs/Resolution_FR.pdf

⁷ Confirmé par l'administration de la municipalité de St-Aimé et par notre propre visite des lieux.

⁸ <http://www.lecourant.ca/articles/230-fin-du-gisement-de-graphite-dans-5-ans.html>

⁹ <https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-SON-Nouveau-Modele.pdf>

¹⁰ https://www.canadacarbon.com/newsdetail?&newsfile=ccb_20180228_hm

¹¹ <https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-SON-Etude-Accoustique-PRELIMINAIRE-2.pdf> Ibid. p. 5

¹² Ibid p. ii

¹³ <https://www.canadacarbon.com/docs/Miller-PEA.pdf> p. 1.1

¹⁴ https://www.canadacarbon.com/newsdetail?&newsfile=ccb_20170911_hm

¹⁵ <https://www.sedar.com/GetFile.do?lang=FR&docClass=7&issuerNo=00005928&issuerType=03&projectNo=02694769&docId=4211054> p. 27

¹⁶ Ibid. p. 29